

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1839)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD83

présenté par

Mme Yolaine de Courson, rapporteure

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« premier alinéa »

la référence :

« 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.